

Avis voté en plénière du 24 septembre 2013

Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

Déclaration du groupe de l'UNSA

L'UNSA partage l'analyse de l'avis qu'il nous est demandé de voter aujourd'hui dans ses constats et ses préconisations qui vont dans le bon sens.

Le sujet est largement traité du point de vue de la scolarité dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école mais aussi de l'annonce le 16 septembre dernier par la ministre de la Culture du grand projet pour l'éducation artistique et culturelle et des différentes circulaires, conventions bilatérales ou chartes.

Dans ce contexte, l'originalité de cet avis réside dans le fait que l'éducation artistique et culturelle, dans sa composante spectacle vivant, est traitée, non seulement, dans son articulation avec la vie scolaire mais aussi dans son organisation et son prolongement tout au long de la vie.

L'UNSA réaffirme que l'éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge et tout au long de la scolarité, mise en œuvre dans le cadre de politiques publiques concertées, est fondamentale pour l'enrichissement personnel de chacun et pour une incitation à une pratique ultérieure. Elle favorise, entre autres, le développement de la curiosité et du sens critique et la découverte de l'autre en luttant contre la reproduction cloisonnée des élites par l'acquisition de connaissances, la confrontation avec les œuvres et la pratique.

Sur ce sujet largement débattu, l'UNSA souhaite mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, l'apprentissage par l'art est un facteur d'efficacité, en rendant plus concret certains enseignements, comme le français, les mathématiques, les langues étrangères et même l'histoire et permet de relativiser la hiérarchie des disciplines.

Deuxièmement, un projet d'éducation artistique et culturelle à l'école requiert, de fait, la présence de professionnels dont les interventions seront d'autant plus réussies :

- que l'articulation avec les enseignants qui disposent des compétences pédagogiques sera bonne ;
- qu'enseignants et intervenants seront reconnus et valorisés ;
- que sera dispensée une formation initiale et continue adaptée à leurs besoins et partagée.

Troisièmement, l'insécurité juridique et statutaire des artistes intervenant dans ce cadre, constituent un frein important au développement des actions culturelles. Si des améliorations ont été partiellement apportées pour étendre l'éducation artistique et culturelle au plus grand nombre dans le milieu scolaire, cela reste insuffisant et il convient de la conforter, la développer et la généraliser de façon ambitieuse.

Concernant l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, il reste tout à faire.